



République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2021/SEPT/127	OBJET : <u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES DIVERS CONSEILS D'ECOLE</u>
<u>Date du conseil municipal</u> 30/09/2021	
<u>Date de la convocation</u> 24/09/2021	
<u>Date de l'affichage</u> 24/09/2021	

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 24 septembre 2021.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE.

Étaient absents :

- Catherine OUSSET
- Suzanna MARTINET représentée par Serge HAMELIN
- Guy-Bertrand TCHIKAYA représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Aymeric DUROX

Monsieur Jules-Armand NOUGA NOUGA est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20211013-2021-SEPT-0127-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21,

VU la délibération 2020/SEPT/99 désignant les représentants au sein des conseils d'école,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement de Monsieur Armand DE MAIGRET,

CONSIDERANT que 6 élus n'ont pas pris part au vote ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (21),

ARTICLE UNIQUE :

DESIGNE les représentants des divers conseils d'école selon la répartition suivante :

ECOLES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
LES ROCHES	Edith LION	Fabrice HOULIER
MATERNELLE NOAS	Angélique RAPPAILLES	Sylvie POIRIER
ELEMENTAIRE NOAS	Chantal REGNAULT- GALLOIS	Nimca CIGE
MATERNELLE CHATEAU	Edith LION	Serge HAMELIN
ELEMENTAIRE CHATEAU	Mahmüt GUNER	Suzanna MARTINET
MATERNELLE ROSSIGNOTS	Nathalie PIEUSSERGUES	Chantal REGNAULT- GALLOIS
ELEMENTAIRE ROSSIGNOTS	Philippe DUCQ	Chris TENTE MARQUES

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 12 octobre 2021

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le 13/10/2021
Et de la transmission ou notification
et publication le 13/10/2021

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20211013-2021-SEPT-0127-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021